

Des postes supplémentaires pour l'accès à la catégorie B

En 2017, les adjoints administratifs bénéficieront de 25 postes supplémentaires pour le passage en catégorie B, et les adjoints techniques formation-recherche de 6 postes supplémentaires !

Depuis de nombreuses années, la CFDT revendique l'amélioration des carrières des personnels de catégorie C.

Un certain nombre de mesures ont déjà permis quelques avancées (mesures de rééchelonnement en 2014 et 2015, rythme de progression plus rapide, dispositif PPCR, mesures générales de requalification de 2015 à 2018...).

Le [décret paru au JO du 6 avril dernier](#) porte enfin à 65% le **taux de promotion des adjoints administratifs et des adjoints techniques formation-recherche.**

Plus de détails dans l'analyse faite par la CFDT ci-dessous.

[Plan de requalification de C en B](#)